



Numéro de l'acte	2015-34-RHKH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	4.1.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

### QUESTION N°2015-34

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE** : Personnel communal – Créations et suppressions de postes – Mise à jour du tableau des effectifs

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

---

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

En raison de l'évolution des services,

Et en raison du nombre des inscriptions aux écoles municipales de musique et de danse, certains horaires d'assistant d'enseignement artistique ont augmenté ou diminué,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 07 avril 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à la majorité moins six oppositions, décide :

- de mettre à jour le tableau des effectifs en y ajoutant les éléments suivants :
  - o En créant deux postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
  - o En créant un poste de Chef de Service de Police Municipale
  - o En créant un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - o En créant un poste d'agent de maîtrise
  - o En supprimant un poste d'assistant d'enseignement à 19,25 heures et en créant un, en corrélation, à temps complet (20 heures)
  - o En supprimant un poste d'assistant d'enseignement à 18 heures et en créant un, en corrélation, à 17 heures
  - o En supprimant un poste d'assistant d'enseignement à 9,50 heures et en créant un, en corrélation, à 11 heures
  - o En supprimant un poste d'assistant d'enseignement à 9,25 heures et en créant un, en corrélation, à 10,25 heures
  - o En supprimant un poste d'assistant d'enseignement à 8,50 heures et en créant un, en corrélation, à 8,75 heures

- En supprimant un poste d'assistant d'enseignement à 3 heures et en créant un, en corrélation, à 3,50 heures

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 14 avril 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT

Numéro de l'acte	2015-2501-RHKH
Nature de l'acte	Autres
Matière de l'acte	4.1.1

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

<b>CADRE D'EMPLOIS</b>	<b>GRADE</b>	<b>POSTES OUVERTS</b>
<b>Emploi fonctionnel</b>		
Directeur Général des Services	Directeur Général des Services de 10 000 à 20 000 habitants	1
<b>Filière administrative</b>		
Attaché	Attaché principal	1
	Attaché	3
Rédacteur	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	3
	Rédacteur	8
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	2
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2
	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	11
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	13
	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	1
<b>Filière technique</b>		
Ingénieur	Ingénieur principal	1
Technicien territorial	Technicien	3
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	2
	Agent de maîtrise	7
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	7
	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	29
	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	45
	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	4
<b>Filière sociale</b>		
Agent spécialisé des écoles maternelles 1 <sup>ère</sup> classe	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
	Agent spécialisé des écoles maternelles 1 <sup>ère</sup> classe	4
<b>Filière culturelle</b>		
Bibliothécaire	Bibliothécaire	1
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
	Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	2

	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet	1
Assistant territorial d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	2
	Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe à raison de 9,75 h par semaine	1
	Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe à raison de 8,25 h par semaine	1
	Assistant d'enseignement artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe à raison de 2,75 h par semaine	1
	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1
	Assistant d'enseignement artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe à à raison de 3 h par semaine	4
	Assistant d'enseignement artistique à temps complet	2
	Assistant d'enseignement artistique à raison de 17 h par semaine	1
	Assistant d'enseignement artistique à raison de 10 h par semaine	1
	Assistant d'enseignement artistique à raison de 11 h par semaine	1
	Assistant d'enseignement artistique à raison de 9,25 h par semaine	1
	Assistant d'enseignement artistique à raison de 8,75 h par semaine	1
	Assistant d'enseignement artistique à raison de 3,50 h par semaine	1
	Assistant d'enseignement artistique à raison de 1h30 par semaine	1
Assistant d'enseignement artistique à raison de 10,25 h par semaine	1	
<b>Filière médico sociale</b>		
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture 1 <sup>ère</sup> classe	1
<b>Filière sportive</b>		
Conseiller des activités physiques et sportives	Conseiller des activités physiques et sportives	2
Educateur des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2
	Educateur des activités physiques et sportives	1
Directeur technique en charge de la gymnastique	Directeur technique en charge de la gymnastique	1
<b>Filière Police Municipale</b>		
Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale	1
Agent de police municipale	Brigadier-chef principal	1
	Brigadier	1